



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE de GESTION des COMPETITIONS FEMININES

Réunion du 16 juillet 2018

Présents : Madame Wendy FARDEAU
Messieurs Jean Louis AGASSE – André LUCAS – Pierre THEVENIN

Excusés : Mesdames Karine VALCKE – Christie CORNUS – Marie KUBIAK.
Messieurs Didier SUBTIL -

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.



Compte tenu que le club GIROU F.C a confirmé sur FOOTCLUBS son refus de repêchage en championnat R2 Féminin, la commission entérine cette décision.

Conformément au règlement :
Le club de CAHORS F.C intègre le championnat R2 Féminin.

La Commission Régionale des Féminine, dans sa réunion présente les nouveaux fichiers :

⇒ Nouvelle Accession - Rétrogradations FEMININES (M.P) 17-2018 (cliquer ci-dessous)
<https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/f3905ba0fb69837448f5fa32e186fe35.pdf>

⇒ Nouvelle composition des Poules championnat R2 Féminin (cliquer ci-dessous)
<https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/5928e95fd9fb6645b23b670c1e935028.pdf>

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie de Football dans les conditions de forme et de délais prévus à l'Article 190 des R.G de la F.F.F.

Le Secrétaire de séance
Jean Louis AGASSE

Le Président de séance
André LUCAS